la Nouvelle République
www.lanouvellerepublique.fr

agglo BOCAGE BRESSUIRAIS

CONSEIL D'ÉTAT

En Bressuirais, coup d'arrêt à un projet éolien

En rejetant, mardi 17 novembre dans la soirée, le pourvoi de la société Ferme éolienne de Saint-Maurice, le Conseil d'État a mis fin à cinq années de procédure devant la justice administrative.

En validant la lecture du droit effectuée par la cour administrative d'appel de Bordeaux, les magistrats parisiens confirment que ce projet, prévoyant la construction et l'exploitation de six éoliennes sur la commune de Saint-Maurice-Étusson, était incompatible avec la présence sur le site de cinq espèces de chauves-souris considérées comme *« déterminantes »*.

Lors de l'audience publique du 8 octobre dernier, il avait notamment été indiqué que *« la construction et l'exploitation du parc éolien projeté étaient susceptibles d'altérer le caractère naturel du paysage auquel contribuent ses propriétés et de perturber la flore et l'avifaune existante »*.

Le Conseil d'État juge à son tour, et définitivement, que *« compte tenu de la proximité des éoliennes avec les boisements et de l'importante activité chiroptérologique identifiée, il résultait de l'instruction qu'aucune prescription complémentaire aux mesures de bridage prévues dans l'arrêté préfectoral ne permettait d'assurer la conformité de l'exploitation »*.